

## Filière médico-sociale/médico-technique/sociale

- [Médecins](#)
- [Psychologues](#)
- [Sages-femmes](#)
- [Cadres de santé paramédicaux](#)
- [Puéricultrices cadres de santé \(en voie d'extinction\)](#)
- [Puéricultrices \(en voie d'extinction\)](#)
- [Puéricultrices](#)
- [Cadres de santé et techniciens paramédicaux \(en voie d'extinction\)](#)
- [Infirmiers en soins généraux](#)
- [Infirmiers](#)
- [Techniciens paramédicaux](#)
- [Auxiliaires de puériculture](#)
- [Auxiliaires de soins](#)
- [Biologistes, pharmaciens, vétérinaires](#)
- [Conseillers socio-éducatifs](#)
- [Assistants socio-éducatifs](#)
- [Educateurs de jeunes enfants](#)
- [Moniteurs - éducateurs et intervenants familiaux territoriaux](#)
- [Agents spécialisés des écoles maternelles](#)
- [Agents sociaux](#)

### **Biologistes, pharmaciens, vétérinaires** ([Retour sommaire](#))

<a href="#">Décret 92-867 du 28.08.1992</a>	Portant statut particulier du cadre d'emplois des biologistes, vétérinaires et pharmaciens territoriaux.
<a href="#">Décret 93-399 du 18.03.1993</a>	Relatif aux conditions d'accès et aux modalités d'organisation des concours sur titres avec épreuve pour le recrutement des médecins territoriaux, des psychologues territoriaux, des sages-femmes territoriales et des biologistes, vétérinaires et pharmaciens territoriaux.
<a href="#">Décret 2011-1931 du 21.12.2011</a>	Echelonnement indiciaire applicable aux biologistes, vétérinaires et pharmaciens territoriaux.

### **Médecins** ([Retour sommaire](#))

<a href="#">Décret 92-851 du 28.08.1992</a>	Portant statut particulier du cadre d'emplois des médecins territoriaux
<a href="#">Décret 93-399 du 18.03.1993</a>	Relatif aux conditions d'accès et aux modalités d'organisation des concours sur titres avec épreuve pour le recrutement des médecins territoriaux, des psychologues territoriaux, des sages-femmes territoriales et des biologistes, vétérinaires et pharmaciens territoriaux.
<a href="#">Décret 2014-1057 du 16.09.2014</a>	Fixant les modalités d'organisation du concours sur titres avec épreuve pour le recrutement des médecins territoriaux
<a href="#">Décret 2014-924 du 18.08.2014</a>	Echelonnement indiciaire applicable aux médecins territoriaux.

### **Psychologues** ([Retour sommaire](#))

<a href="#">Décret 92-853 du 28.08.1992</a>	Portant statut particulier du cadre d'emplois des psychologues territoriaux
<a href="#">Décret 93-399 du 18.03.1993</a>	Relatif aux conditions d'accès et aux modalités d'organisation des concours sur titres avec épreuve pour le recrutement des médecins territoriaux, des psychologues territoriaux, des sages-femmes territoriales et des biologistes, vétérinaires et pharmaciens territoriaux.
<a href="#">Décret 92-854 du 28.08.1992</a>	Echelonnement indiciaire applicable aux psychologues territoriaux.

### **Sages-femmes** ([Retour sommaire](#))

<a href="#">Décret 92-855 du 28.08.1992</a>	Portant statut particulier du cadre d'emplois des sages-femmes territoriales
<a href="#">Décret 93-399 du 18.03.1993</a>	Relatif aux conditions d'accès et aux modalités d'organisation des concours sur titres avec épreuve pour le recrutement des médecins territoriaux, des psychologues territoriaux, des sages-femmes territoriales et des biologistes, vétérinaires et pharmaciens territoriaux.
<a href="#">Décret 92-856 du 28.08.1992</a>	Echelonnement indiciaire applicable aux sages-femmes territoriales.

### **Cadres de santé paramédicaux** ([Retour sommaire](#))

<a href="#">Décret n°2016-336 du 21.03.2016</a>	Portant statut particulier du cadre d'emplois des cadres territoriaux de santé paramédicaux
<a href="#">Décret n°2016-337 du 21.03.2016</a>	Echelonnement indiciaire applicable aux cadres territoriaux de santé paramédicaux

### **Puéricultrices cadres de santé (en voie d'extinction)** [\(Retour sommaire\)](#)

<a href="#">Décret 92-857 du 28.08.1992</a>	Portant statut particulier du cadre d'emplois des puéricultrices cadres territoriaux de santé
<a href="#">Décret 92-858 du 28.08.1992</a>	Echelonnement indiciaire applicable aux puéricultrices cadres territoriaux de santé
<a href="#">Décret n° 2003-892 du 16 09 2003</a>	Fixant les conditions d'accès et les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des puéricultrices territoriales cadres de santé

### **Puéricultrices (en voie d'extinction)** [\(Retour sommaire\)](#)

<a href="#">Décret 92-859 du 28.08.1992</a>	Portant statut particulier du cadre d'emplois des puéricultrices territoriales
<a href="#">Décret 92-860 du 28.08.1992</a>	Echelonnement indiciaire applicable aux puéricultrices territoriales.
<a href="#">Décret 93-398 du 18.03.1993</a>	Relatif aux conditions d'accès et aux modalités d'organisation des concours sur titres pour le recrutement des assistants territoriaux socio-éducatifs, des éducateurs territoriaux de jeunes enfants, des moniteurs-éducateurs territoriaux, des agents sociaux territoriaux, des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles, des puéricultrices territoriales, des infirmiers territoriaux, des rééducateurs territoriaux, des auxiliaires de puériculture territoriaux, des auxiliaires de soins territoriaux, et des assistants territoriaux médico-techniques.

### **Puéricultrices** [\(Retour sommaire\)](#)

<a href="#">Décret 2014-923 du 18.08.2014</a>	Portant statut particulier du cadre d'emplois des puéricultrices territoriales
<a href="#">Décret 2014-925 du 18.08.2014</a>	Echelonnement indiciaire applicable aux puéricultrices territoriales.
<a href="#">Décret 2014-1058 du 16.09.2014</a>	Fixant les modalités d'organisation du concours sur titres avec épreuve pour le recrutement des puéricultrices territoriales

### **Cadres de santé infirmiers et techniciens paramédicaux (en voie d'extinction)**

[\(Retour sommaire\)](#)

<a href="#">Décret 2003-676 du 23.07.2003</a>	Portant statut particulier des cadres territoriaux de santé infirmiers et techniciens paramédicaux
<a href="#">Décret 2003-677 du 23 .07.2003</a>	Echelonnement indiciaire applicable aux cadres territoriaux de santé infirmiers et techniciens paramédicaux
<a href="#">Décret 2003-891 du 16. 09. 2003</a>	fixant les conditions d'accès et les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des cadres territoriaux de santé infirmiers et techniciens paramédicaux

### **Infirmiers en soins généraux** ([Retour sommaire](#))

<a href="#">Décret n°2012-1420 du 18.12.2012</a>	Portant statut particulier du cadre d'emplois des infirmiers territoriaux en soins généraux
<a href="#">Décret n°2012-1415 du 18.12.2012</a>	Fixant les modalités d'organisation du concours pour le recrutement des infirmiers territoriaux en soins généraux
<a href="#">Décret n°2012-1421 du 18.12.2012</a>	Echelonnement indiciaire applicable aux infirmiers territoriaux en soins généraux

### **Infirmiers** ([Retour sommaire](#))

<a href="#">Décret 92-861 du 28.08.1992</a>	Portant statut particulier du cadre d'emplois des infirmiers territoriaux
<a href="#">Décret 2012-1422 du 18 décembre 2012</a>	Echelonnement indiciaire applicable aux infirmiers territoriaux
<a href="#">Décret 93-398 du 18.03.1993</a>	Relatif aux conditions d'accès et aux modalités d'organisation des concours sur titres pour le recrutement des assistants territoriaux socio-éducatifs, des éducateurs territoriaux de jeunes enfants, des moniteurs-éducateurs territoriaux, des agents sociaux territoriaux, des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles, des puéricultrices territoriales, des infirmiers territoriaux, des rééducateurs territoriaux, des auxiliaires de puériculture territoriaux, des auxiliaires de soins territoriaux, et des assistants territoriaux médico-techniques.

### **Techniciens paramédicaux** ([Retour sommaire](#))

<a href="#">Décret n°2013-262 du 27.03.2013</a>	Portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens paramédicaux territoriaux
<a href="#">Décret n°2013-339 du 22.04.2013</a>	Fixant les modalités d'organisation du concours pour le recrutement des techniciens paramédicaux territoriaux
<a href="#">Décret n°2013-263 du 27.03.2013</a>	Echelonnement indiciaire applicable aux techniciens paramédicaux territoriaux

### Auxiliaires de puériculture [\(Retour sommaire\)](#)

<a href="#">Décret 92-865 du 28.08.1992</a>	Portant statut particulier du cadre d'emplois des auxiliaires de puériculture territoriaux
<a href="#">Décret 93-398 du 18.03.1993</a>	Relatif aux conditions d'accès et aux modalités d'organisation des concours sur titres pour le recrutement des assistants territoriaux socio-éducatifs, des éducateurs territoriaux de jeunes enfants, des moniteurs-éducateurs territoriaux, des agents sociaux territoriaux, des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles, des puéricultrices territoriales, des infirmiers territoriaux, des rééducateurs territoriaux, des auxiliaires de puériculture territoriaux, des auxiliaires de soins territoriaux, et des assistants territoriaux médico-techniques.
<a href="#">Décret n°2016-604 du 12.05.2016</a>	<b>Décret n° 2016-604 du 12 mai 2016 fixant les différentes échelles de rémunération pour les fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale</b>
<a href="#">Décret n°2016-596 du 12.05.2016</a>	<b>Décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale</b>

### Auxiliaires de soins [\(Retour sommaire\)](#)

<a href="#">Décret 92-866 du 28.08.1992</a>	Portant statut particulier du cadre d'emplois des auxiliaires de soins territoriaux
<a href="#">Décret 93-398 du 18.03.1993</a>	Relatif aux conditions d'accès et aux modalités d'organisation des concours sur titres pour le recrutement des assistants territoriaux socio-éducatifs, des éducateurs territoriaux de jeunes enfants, des moniteurs-éducateurs territoriaux, des agents sociaux territoriaux, des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles, des puéricultrices territoriales, des infirmiers territoriaux, des rééducateurs territoriaux, des auxiliaires de puériculture territoriaux, des auxiliaires de soins territoriaux, et des assistants territoriaux médico-techniques.
<a href="#">Décret n°2016-604 du 12.05.2016</a>	<b>Décret n° 2016-604 du 12 mai 2016 fixant les différentes échelles de rémunération pour les fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale</b>
<a href="#">Décret n°2016-596 du 12.05.2016</a>	<b>Décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale</b>

### Conseillers socio-éducatifs [\(Retour sommaire\)](#)

<a href="#">Décret n°2013-489 du 10.06.2013</a>	Portant statut particulier du cadre d'emplois des conseillers territoriaux socio-éducatifs
<a href="#">Décret n°2013-648 du 18.07.2013</a>	Fixant les modalités d'organisation du concours sur titres avec épreuves pour le recrutement des conseillers territoriaux socio-éducatifs.
<a href="#">Décret n°2013-492 du 10 juin 2013</a>	Echelonnement indiciaire applicable aux conseillers territoriaux socio-éducatifs.

### Assistants socio-éducatifs [\(Retour sommaire\)](#)

<a href="#">Décret 92-843 du 28.08.1992</a>	Portant statut particulier du cadre d'emplois des assistants territoriaux socio-éducatifs.
<a href="#">Décret n°2013-494 du 10.06.2013</a>	Echelonnement indiciaire applicable aux assistants territoriaux socio-éducatifs.
<a href="#">Décret n°2013-646 du 18.07.2013</a>	Fixant les modalités d'organisation du concours pour le recrutement des assistants territoriaux socio-éducatifs

### Educateurs de jeunes enfants [\(Retour sommaire\)](#)

<a href="#">Décret 95-31 du 10.01.1995</a>	Portant statut particulier du cadre d'emplois des éducateurs territoriaux de jeunes enfants
<a href="#">Décret 2017-905 du 09.05.2017</a>	Echelonnement indiciaire applicable aux éducateurs territoriaux de jeunes enfants.
<a href="#">Décret n°2013-649 du 18.07.2013</a>	Fixant les modalités d'organisation du concours pour le recrutement des éducateurs territoriaux de jeunes enfants

### **Moniteurs - éducateurs et intervenants familiaux territoriaux** ([Retour sommaire](#))

<a href="#">Décret n°2013-490 du 10.06.2013</a>	Portant statut particulier du cadre d'emplois des moniteurs - éducateurs et intervenants familiaux territoriaux
<a href="#">Décret n°2013-493 du 10.06.2013</a>	Echelonnement indiciaire applicable aux moniteurs - éducateurs et intervenants familiaux territoriaux
<a href="#">Décret n°2013-644 du 18.07.2013</a>	Fixant les modalités d'organisation de l'examen professionnel prévu à l'article 15 du décret n°2013-490 du 10 juin 2013 portant statut particulier du cadre d'emplois des moniteurs-éducateurs et intervenants familiaux territoriaux
<a href="#">Décret n°2013-645 du 18.07.2013</a>	Fixant les modalités d'organisation de l'examen professionnel prévu à l'article 19 du décret n°2013-490 du 10 juin 2013 portant statut particulier du cadre d'emplois des moniteurs-éducateurs et intervenants familiaux territoriaux
<a href="#">Décret n°2013-647 du 18.07.2013</a>	Fixant les modalités d'organisation du concours pour le recrutement des moniteurs-éducateurs et des intervenants familiaux territoriaux

### **Agents spécialisés des écoles maternelles** ([Retour sommaire](#))

<a href="#">Décret 92-850 du 28.08.1992</a>	Portant statut particulier du cadre d'emplois des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles.
<a href="#">Décret 93-398 du 18.03.1993</a>	Relatif aux conditions d'accès et aux modalités d'organisation des concours sur titres pour le recrutement des assistants territoriaux socio-éducatifs, des éducateurs territoriaux de jeunes enfants, des moniteurs-éducateurs territoriaux, des agents sociaux territoriaux, des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles, des puéricultrices territoriales, des infirmiers territoriaux, des rééducateurs territoriaux, des auxiliaires de puériculture territoriaux, des auxiliaires de soins territoriaux, et des assistants territoriaux médico-techniques.
<a href="#">Décret n°2016-604 du 12.05.2016</a>	<b>Décret n° 2016-604 du 12 mai 2016 fixant les différentes échelles de rémunération pour les fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale</b>
<a href="#">Décret n°2016-596 du 12.05.2016</a>	<b>Décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale</b>

## Agents sociaux [\(Retour sommaire\)](#)

<a href="#">Décret 92-849 du 28.08.1992</a>	Portant statut particulier du cadre d'emplois des agents sociaux territoriaux
<a href="#">Décret 2007-117 du 29.01.2007</a>	Fixant les modalités d'organisation des examens professionnels prévus par les articles 8 et 15 du décret n° 92-849 du 28 août 1992 portant statut particulier du cadre d'emplois des agents sociaux territoriaux
<a href="#">Décret 93-398 du 18.03.1993</a>	Relatif aux conditions d'accès et aux modalités d'organisation des concours sur titres pour le recrutement des assistants territoriaux socio-éducatifs, des éducateurs territoriaux de jeunes enfants, des moniteurs-éducateurs territoriaux, des agents sociaux territoriaux, des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles, des puéricultrices territoriales, des infirmiers territoriaux, des rééducateurs territoriaux, des auxiliaires de puériculture territoriaux, des auxiliaires de soins territoriaux, et des assistants territoriaux médico-techniques.
<a href="#">Décret n°2016-604 du 12.05.2016</a>	<b>Décret n° 2016-604 du 12 mai 2016 fixant les différentes échelles de rémunération pour les fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale</b>
<a href="#">Décret n°2016-596 du 12.05.2016</a>	<b>Décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale</b>